

HONORAIRES DE NEGOCIATION

A LA VENTE :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
Jusqu'à 50 000 €	4 500 € TTC
50 001 € à 70 000 €	10 % TTC
70 001 € à 100 000 €	9 % TTC
100 001 € à 150 000 €	7 % TTC
150 001 € à 250 000 €	6 % TTC
Supérieur à 250 001 €	5 % TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge DU VENDEUR.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier vente.

BAUX D'HABITATION :

Les honoraires de négociation, rédaction des baux, état des lieux sont à la charge par moitié entre le locataire et le propriétaire.

Ils sont fixés à 9 % du montant annuel du loyer pour chaque partie sans pouvoir être supérieur à 11 € le m² (loi Alur).

Un mois de dépôt de garantie

Loyer d'entrée à la signature du bail.